

Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées

Session du 11 Octobre 2019

Motion déposée par le Groupe Radical et Apparentés, le Groupe Socialiste et apparentés et le Groupe Communiste.

Motion Plan de fermeture des trésoreries

Depuis juin, des réunions d'information présentent les schémas départementaux de la nouvelle organisation du réseau des finances publiques qui va se mettre en place jusqu'en 2022.

Les élus départementaux, très attachés au maintien de services publics de qualité sur l'ensemble du département, s'inquiètent de l'accélération du rythme de fermeture trésorerie publiques, particulièrement en milieu rural.

Dans notre département, les élus et la population doivent faire face à l'annonce programmée de la disparition de plusieurs trésoreries. La fermeture de ces trésoreries risque d'affecter la qualité du service public de proximité pour les usagers. Les territoires et les collectivités les plus impactés par ce projet seront les communes rurales, et les femmes et les hommes qui habitent le milieu rural seront les premières victimes de cette fracture territoriale du réseau DGFIP et de cet éloignement du service public fiscal.

Cette décision est d'autant plus incompréhensible car les centres de finances publiques de proximité, établissements de recouvrement mais aussi de conseil et de suivi auprès des collectivités et des contribuables, jouent un rôle essentiel dans la vie des territoires ruraux. Dépourvus de services financiers importants, les maires des petites communes bénéficient ainsi d'un accompagnement individualisé dans la gestion des finances communales. La création des maisons France services ne saurait être une réponse satisfaisante en compensation.

Ce projet qui concourt à l'abandon d'un des services publics de proximité, démantèle une administration qui, au travers de ses différentes missions, est au cœur du fonctionnement de l'Etat et des collectivités locales. Ainsi en 10 ans la DGFIP a perdu plus de 24 000 emplois, 40 000 depuis 2002 et d'ici 2022, ce sont 5 000 postes dont la suppression est à nouveau programmée.

Si nous ne sommes pas par principe opposés à une nouvelle organisation des services, nous constatons un nouvel éloignement entre usager et l'administration et une baisse du nombre des interlocuteurs des collectivités et des habitants alors même que nos concitoyens réclament avec force une égalité d'accès à un service public de proximité

Ainsi, dans notre département 10 trésoreries seront fermées et 3 autres réorientées par une spécialisation dans la gestion hospitalière (Lourdes) ou la mise en place de Services de Gestion Comptable (1 à Tarbes et 1 à Lannemezan). Sans oublier que deux trésoreries, à savoir celles de Vielle-Aure et Trie-sur-Baïse, ont déjà fermé leurs portes en 2018.

Les Services des Impôts des Particuliers de Lourdes et de Lannemezan ainsi que le service des impôts des entreprises de Lourdes seraient à court terme concentrés sur Tarbes, la mise en place d'antennes ne donnant quant à elle aucune garantie du maintien d'un service public de proximité.

L'augmentation des points de contacts de la DGFIP imaginés par le Ministre des Comptes Publics, consiste en une simple permanence ponctuelle ne remplissant pas l'ensemble des missions, dont celle essentielle de Guichet de Proximité, ouvert à la population, de même les postes de conseillers aux

collectivités locales ne pourront en aucun cas se substituer et remplir les mêmes missions de tenue des comptes et de conseil qu'assurent les comptables publics actuels.

En conséquence, nous élu.e.s du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, réuni-e-s en Séance plénière,

-rappelons notre attachement à un service public des finances publiques de qualité et de proximité ;

- rappelons les termes de la motion « Pour le maintien des services publics dans le monde rural » adoptée à l'unanimité par le Conseil Départemental à l'occasion de la Session du 22 juin 2018.

- demandons :

- Le retrait de ce plan de réorganisation de la DGFIP et l'organisation d'une table ronde en Préfecture réunissant élus, administration et représentants des personnels des finances publiques.
- Le maintien des trésoreries municipales de Tarbes et de Lourdes de pleine compétence pour l'agglomération de Tarbes Lourdes Pyrénées.
- Le maintien d'une trésorerie de proximité par communauté de communes avec le plein exercice de leurs compétences actuelles (recouvrement en matière d'impôt, tenue des comptes des hôpitaux et des EHPAD, des collectivités locales et établissements publics locaux).
- Le maintien du Service des Impôts des Particuliers de Lannemezan et de Lourdes de pleine compétence
- Le maintien du Service des Impôts des Entreprises de Lourdes de pleine compétence.
- Le maintien de la trésorerie de Lannemezan Hospitalière